



Communiqué de presse du 15 avril 2008 des Maisons familiales rurales

Le préapprentissage sacrifié

La circulaire de l'Education nationale de préparation de la rentrée 2008, du 10 avril dernier, fait état, en quelques lignes noyées dans le reste du texte, de la création d'un nouveau dispositif d'initiation aux métiers par alternance (DIMA). Ce parcours se substitue à l'apprentissage junior mis en place en 2005. Il s'adresse seulement aux jeunes âgés de 15 ans alors que les dispositifs précédents, classes d'initiation préprofessionnelles par alternance (CLIPPA) mises en œuvre par la loi quinquennale de 1993 et classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) instaurées en 1972, permettaient pourtant le préapprentissage dès 14 ans.

Les Maisons familiales rurales constatent trois choses :

- La suppression de l'apprentissage junior, construit à la hâte, est une bonne chose. Les formations en alternance avant 16 ans doivent rester sous statut scolaire.
- Cette suppression aurait pu être une occasion pour réfléchir à édifier une voie d'excellence pour le préapprentissage dans le cadre de l'obligation scolaire.
- L'Etat remplace, sans concertation, une mauvaise loi (l'apprentissage junior) par une circulaire en évitant tout débat parlementaire.

Or, la parution de ce texte ne résout pas de nombreux problèmes :

- Pour bénéficier du dispositif, il faut avoir 15 ans. Ainsi le préapprentissage n'est bon que pour les élèves ayant accumulé du retard à l'école. Nous sommes loin d'un cursus qui valorise l'apprentissage.
- Certes, le ministère de l'Education nationale propose à certains élèves de 14 ans, au sein des collèges, quelques séquences d'observation en entreprise. Mais pour quels résultats ? Où est l'électrochoc éducatif qui serait pourtant nécessaire ? Il est vrai qu'on pourra toujours proposer à ces mêmes jeunes quand ils auront 18 ou 20 ans des parcours de remédiation dans des écoles de la 2^{ème} chance. A quel coût pour la collectivité ? A quel coût pour les jeunes ?
- Réussir une formation par apprentissage avec des adolescents suppose d'organiser un sas de préparation suffisamment long pouvant aller jusqu'à deux ans. La découverte de la vie en entreprise et des métiers, l'orientation et la réflexion sur le projet supposent du temps. En effet, comment peut-on demander à un jeune de s'intégrer en quelques jours dans un emploi salarié alors que les adultes mettent plusieurs mois à prendre leurs marques dans un poste de travail ? Il ne faut pas s'étonner que la moyenne nationale des taux de rupture des contrats soit de l'ordre de 25 à 30 % ? Evidemment, ce sont les plus démunis, ceux qui ne bénéficient pas d'un environnement capable de les accompagner, qui vont être exclus du système, une nouvelle fois.

Le préapprentissage est un facteur déterminant pour assurer par la suite un apprentissage de qualité. Accueillir des jeunes dès 14 ans en alternance sous statut scolaire tout en faisant l'acquisition du socle commun de connaissances, c'est non seulement réaliste mais tout à fait possible.

L'Etat et les Régions ont-ils mesuré l'intérêt de ce type de parcours ?

Traiter ce sujet de façon réglementaire montre quelle estime on porte toujours, malheureusement, aux formations par alternance dans notre pays.

Pour tout contact : **Patrick GUÈS**, patrick.gues@mfr.asso.fr

UNMFREO - 58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS
Tél. : 01.44.91.86.86 - Fax : 01.44.91.95.45 - www.mfr.asso.fr

RÉUSSIR
autrement



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales Réussir autrement sa formation

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Education nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en stage pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et qui ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, du CRID, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr